

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 10 janvier 2024
À une séance extraordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :
Son honneur le Maire Martin St-Laurent
Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard, Madame Cindy Vignola, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Était absent :
Le conseiller Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 854 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2024;
3. Résolution – Soumissions pour l'émission d'obligations;

PÉRIODE DE QUESTIONS

4. Résolution – Fermeture de la séance.

S24-01-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

S24-01-02

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION AU MONTANT DE 7 854 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 JANVIER 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fermont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 854 000 \$ qui sera réalisé le 19 janvier 2024, réparti comme suit :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
328	375 000 \$
411	1 234 700 \$
410	1 286 100 \$
436	3 088 000 \$
436	1 870 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 411, 410 et 436, la Ville de Fermont souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Fermont avait le 17 décembre 2023, un emprunt au montant de 450 900 \$, sur un emprunt original de 826 900 \$, concernant le financement du règlement numéro 328;

ATTENDU QUE, en date du 17 décembre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 19 janvier 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 328;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES TRAVAILLEUSES et TRAVAILLEURS
545, BOULEVARD CREMAZIE EST
MONTREAL, QC
H2M 2V1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Fermont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 411, 410 et 436 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 19 janvier 2024, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 328, est prolongé de 1 mois et 2 jours.

Vraie copie certifiée, ce _____

(Titre)

ADOPTÉE

S24-01-03

RÉSOLUTION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	9 janvier 2024	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 janvier 2024
Montant :	7 854 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 328, 411, 410 et 436, la Ville de Fermont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Fermont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 janvier 2024, au montant de 7 854 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

499 000 \$	5,00000 %	2025
524 000 \$	4,50000 %	2026
550 000 \$	4,50000 %	2027
578 000 \$	4,50000 %	2028
5 703 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 99,65000

Coût réel : 4,59867 %

2 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

499 000 \$	4,90000 %	2025
524 000 \$	4,45000 %	2026
550 000 \$	4,25000 %	2027
578 000 \$	4,20000 %	2028
5 703 000 \$	4,20000 %	2029

Prix : 98,32400

Coût réel : 4,65682 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

499 000 \$	5,00000 %	2025
524 000 \$	4,55000 %	2026
550 000 \$	4,25000 %	2027
578 000 \$	4,25000 %	2028
5 703 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,39382

Coût réel : 4,68896 %

4 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

499 000 \$	4,85000 %	2025
524 000 \$	4,45000 %	2026
550 000 \$	4,20000 %	2027
578 000 \$	4,20000 %	2028
5 703 000 \$	4,20000 %	2029

Prix : 98,17100

Coût réel : 4,69366 %

5 -BMO NESBITT BURNS INC.

499 000 \$	5,00000 %	2025
524 000 \$	4,50000 %	2026
550 000 \$	4,50000 %	2027
578 000 \$	4,50000 %	2028
5 703 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,20600

Coût réel : 4,76686 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 854 000 \$ de la Ville de Fermont soit adjugée à la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Vraie copie certifiée, ce _____

(Titre)

ADOPTÉE

R23-12-14

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE